[illegible] DIX PIASTRES [illegible] d'avance.

[illegible] qui voudra suspendre son abonnement, [illegible] faire connaître son intention par écrit au BUREAU DE L'ABEILLE huit jours avant l'expiration du semestre courant.

Les avis publiés en ANGLAIS ET EN FRANÇAIS, à raison d'une piastre par carré de chaque langue pour la première insertion, et 50 cents pour les insertions subséquentes. Un carré est DIX LIGNES, ou moins.

[illegible] le nombre d'insertions ne sera pas limité, seront [illegible] jusqu'à ce qu'on les arrête, aux frais de ceux qui les auront envoyés.

On [illegible] abonnemens à l'année, pour publier les avis, à des prix raisonnables.

[illegible] abonnement pour la campagne ne sera reçu à moins qu'il n'indique quelqu'un en ville chargé de payer régulièrement. Les lettres adressées à l'Editeur doivent être affranchies; dans le cas contraire, elles resteront à la poste.

LIGNE DE PAQUEBOTS.

[illegible] la vue de faciliter les communications entre [illegible] New-York, une nouvelle ligne de paquebots, composée des navires suivans, vient d'être établie.

LES DÉPARTS SERONT COMME SUIT:

NAVIRE LOUISVILLE, CAPITAINE PRICE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible]	13 Octobre,
[illegible]	28 Décembre.
[illegible]	13 Mars,
[illegible]	28 Mai,
[illegible]	13 Août.

NAVIRE NASHVILLE, CAPITAINE RATHBONE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible]	28 Octobre,
[illegible]	13 Janvier,
5 Mai,	28 Mars,
20 Juillet,	13 Juin.
5 Octobre,	28 Août.

NAVIRE NATCHEZ, CAPITAINE REED.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
20 Décembre,	13 Novembre,
5 Mars,	28 Janvier,
20 Mai,	13 Avril,
5 Août,	28 Juin,
[illegible]	13 Décembre.

NAVIRE CREOLE, CAPITAINE PAGE.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
5 Janvier,	28 Novembre.
20 Mars,	13 Février,
5 Juin,	28 Avril,
20 Août,	13 Juillet,
5 Novembre,	28 Septembre.

NAVIRE HUNTSVILLE, CAPITAINE STODDART.

De la Nouvelle-Orléans.	De New-York.
[illegible]	13 Décembre.
[illegible]	28 Février,
[illegible]	13 Mai,
[illegible] Septembre,	28 Juillet.
[illegible] Novembre,	13 Octobre.

Tous les navires ci-dessus sont neufs, de la première classe et du port de plus de 500 tonneaux. Ils tirent peu d'eau, ont été construits à New-York, absolument pour ce [illegible], et ont des chambres [illegible] avec la plus grande [illegible]. On y trouvera toujours des approvisionnemens [illegible] et de première qualité, et rien ne sera négligé pour la commodité et l'agrément des passagers.

Ces paquebots sont commandés par des capitaines expérimentés [illegible] qui feront tous leurs efforts pour [illegible]. Ils seront toujours remorqués par des bateaux à vapeur, en montant et en descendant le fleuve, et la plus grande ponctualité sera observée dans les jours de départ. Pour frêt ou passage, s'adresser à

FOSTER & HUTTON.

N. B. Ces paquebots ne prendront [illegible] de passagers qu'il y a de cabanes. 10 nov.

POUR LE HAVRE.

Le [illegible] de première classe ZILIA, [illegible] Lavallée, ayant tout son frêt engagé, [illegible] une belle [illegible] agréables aux passagers qui seront [illegible] par le capitaine Lavallée, s'adresser au capitaine, ou à J. et L. GARNIER.

13 mars—15

POUR BALTIMORE.

Le brick neuf fin voilier GRACCHUS, capitaine Moses, a besoin de l'équivalent de 300 barils pour compléter son chargement. S'adresser à bord, au-dessous de la rue de la Douane, ou à HARRISON, BROWN et Co. Rue Royale, No. 117.

13 mars

POUR LA HAVANE.

La goëlette HANNA, capitaine Cranados, recevra du frêt et des passagers pour le dit port; et partira sans faute dimanche 17 du courant. Pour fret ou passage, s'adresser au capitaine, à bord.

12 mars—3

POUR NEW-YORK.

Le brick doublé et chevillé en cuivre, SHAMROCK, capit. Saml. Nichols, ayant une partie de son chargement engagé, partira sous peu. Pour fret du reste, s'adresser à L. OGDEN & Co.

5 mars

POUR PHILADELPHIE.

Le navire paquebot OHIO, capitaine Garvin, maintenant en chargement sur la Levée, ayant une partie de son chargement engagée, et partira dimanche prochain. Pour fret ou passage, ayant des beaux emménagemens, s'adresser à bord, ou à SAML. P. MORGAN & CO, rue du Camp, No. 47.

7 mars

POUR LE HAVRE.

Le navire fin voilier, A. I. SARAH & CAROLINE, capit. Prince, partira le 15 courant. On peut y accommoder des passagers, s'adresser à bord, ou à LINCOLN & GREEN.

7 mars

POUR MARSEILLES.

IL ne manque plus que 100 balles de coton pour compléter le chargement du beau bâtiment EDWARD, capitaine Gariel, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 13.

mars

POUR TAMPICO.

La belle goëlette TAMPICO, capitaine Gird, ayant une partie de son chargement qui va à bord [illegible], sera expédiée dans le courant de cette semaine. Pour frêt ou passage, s'adresser à J. DUFART, rue Royale, No. 100.

6 mars

A FRETER OU A LOUER.

Le brick ORBIT, doublé et chevillé en cuivre, capitaine James Smith, du port de 180 tonneaux, s'adresser à J. OGDEN & CO.

6 mars

POUR TAMPICO.

La goëlette ANNETTE, capitaine Hanna, ayant une partie de son chargement engagée, partira immédiatement. Pour fret ou passage, s'adresser à A. Baron, ou à J. DUFART, rue Royale, No. 10.

6 mars

POUR MARSEILLE.

Le navire fin voilier, EDOUARD, capt. Gariel, ayant son chargement engagé, sera expédié dans peu de jours. Pour fret ou passage, s'adresser à JULES LE BLANC, rue Royale, No. 103.

22 fév

A VENDRE—La goëlette pilot-boat EAGLE, du port de 58 tonneaux, construite à Baltimore en 1826, des meilleurs matériaux; elle est doublée et chevillée en cuivre; ses voiles sont presque neuves; elle est d'une marche remarquable, et de premier ordre. Pour les conditions, s'addresser au capit. Etchberger, à bord, ou à HARRISON, BROWN & CO. Rue Royale, No. 117.

5 fév.

EN débarquement du navire Zilia, venant de Bordeaux, et à vendre par Par. LAFAYE, au domicile de MM. [illegible] & Deslets, rue de Chartres, vis-à-vis la Bourse, ou au magasin de M. [illegible], rue Royale: VINS en barriques St-Emilion, de 1822, 1825 et 1827 [illegible]; dito Grave-Condat de 1831, 1er. cru [illegible], de St-Emilion et Médoc, qualités supérieures [illegible] ordinaires; dito blanc-doux Bergerac, 1819, 1ère [illegible] Grave-Barsac, de 1825, dito; dito Frontignan.

EAU-DE-VIE de Cognac, en pipes; idem vieille en [illegible]; Anisette surfine en paniers; Champignons, Sceps, [illegible], 1ère. qualité; Eau de Cologne; Porcelaine et autres articles.

En magasin, d'importations antérieures:—Vins St-Emilion 1825 et 1827, en barriques, qualité supérieure; dito [illegible] do. do.; dito St-[illegible], de 1825, en caisses; [illegible], de Graves, [illegible] Bergerac, de 1825 et [illegible].

Par. LAFAYE.

[illegible] MOURLIERE, rue Royale No 254, a l'honneur de prévenir ses amis et les personnes qui voudront lui accorder leur confiance, qu'il tient à des prix [illegible] toute espèce de liqueurs françaises, ainsi que [illegible], et extrait d'absynthe suisse désirant [illegible], il se contentera d'un très mo[illegible] [illegible] demandes par lettres; et en indiquant l'adresse par [illegible] numéro, on sera servi de suite.

[illegible] soussigné a l'honneur de prévenir le public qu'il a [illegible] boutique de coutellerie au No. 37, rue Conti, où il se chargera de faire toute espèce d'instrumens de chirurgie, clés pour douces d'une nouvelle invention. Il [illegible] tient les fonds de munition et autres.

19 jan P. BRIAULT.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—Mardi, 16 avril 1833, à midi, il sera mis en vente, à la Bourse, pour compte de la succession de feu Robert Brand, les esclaves et le terrain ci-après décrits, savoir:

1o. ABRAAM, nègre âgé de 15 ans; 2o. CHARLES, nègre âgé de 12 ans; 3o. DICK, nègre âgé de 12 ans.

4o. Un TERRAIN situé dans le faubourg Ste. Marie, mesurant 54 pieds de face à la rue Hevia, entre les rues Carondelet et Baronne, sur 110 pieds de profondeur, plus ou moins, ensemble les bâtisses qui s'y trouvent.

Conditions de la vente: Les esclaves, payables un tiers comptant, et la balance à 6 et 12 mois, et le terrain et les bâtisses, un tiers comptant, et la balance, en deux termes égaux d'un et deux ans; le tout en billets endossés à la satisfaction du vendeur, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la Cour,
W. F. C. DUPLESSIS, rég.

N. B. Les actes de vente seront passés devant Carlile Pollock, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

COUR DES PREUVES.—Vente par le Régistre des Testamens.—Lundi 15 avril 1833, à midi, j'exposerai en vente, à la bourse, pour compte de la succession de feu Allon Miner Forsythe, un nègre nommé LAKE, âgé d'environ treize ans.

Conditions de la vente—4 mois de crédit, en un billet endossé à satisfaction, avec hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Par ordre de la cour.
W. F. C. DUPLESSIS—Reg. des Tes.

N. B.—L'acte de vente sera passé pardevant Wm. Christy, not. pub. aux frais de l'acquéreur. 11 mars

LE soussigné offre à vendre à des conditions avantageuses, les articles suivans:
50 boites prunes fraiches,
300 paniers huile pour salade,
100 demi paniers do., ayant droit de drawback,
15 balles ficelle, 15 barrillets cerises,
250 tierçons riz première qualité,
100 caisses tabac à chiquer, assorti,
60 barils eau de vie du pays, 60 do. genièvre,
100 barils vieux whiskey de Monongahela,
12000 gallons huile à lampe, 40 balles bouchons,
1000 caisses vin rouge, qualitées assorties,
1000 rames papier pour enveloppe,
400 barriques vin rouge de Marseille, 50 de Bordeaux
100 barils vin sec, 100 do. do. doux,
400 barillets graisse, 150 paniers bouteilles,
100 boites [illegible], 30 sacs café, 100 caisses pipes,
25 caisses absynthe française,
100 do. concombres assorties,
100 do. blanc de baleine Nos. 4, 5 et 6.
F. H. PETITPAIN,
12 mars Encoignure des rues Chartres et Toulouse.

LAMPIONS.

LES soussignés viennent de recevoir et offrent à vendre 50 grosses Lampions dans des boîtes de carton, contenant une quantité suffisante pour durer 6 mois; d'une qualité supérieure, donnant une belle lumière et consumant très peu d'huile. E. JOHNS & CO,

Rue de Chartres, No. 113, et encoignure du Camp. et Coumana. 12 mars.

PENSIONNAT DE JEUNES DEMOISELLES,
Dirigé par Madame GRANET.

MAISON de M. Landreaux, rue Royale, au coin de la rue St. Philippe.

Conditions:		
Pension, pour 10 mois,		$300
Demi-pension,	do.	200
Externat,	do.	100
Blanchissage,	do. (au choix des parens)	30
Harpe, par trimestre		30
Piano,	do.	21
Chant,	do.	21
Danse,	do.	21

Le cours d'études embrasse l'enseignement complet et simultané de la langue et de la littérature *française*, et de la langue *anglaise*; l'écriture, le dessin, l'arithmétique, la géographie, la chronologie, l'histoire, les différens genres de couture, de broderie, de tapisserie et tous les petits ouvrages de fantaisie.

Les lits sont fournis par l'établissement, moyennant $5 une fois payées.

Chaque élève apporte, en entrant, 2 paires de draps, une couverture de laine, un couvre-pied blanc, 12 serviettes, un couvert et une timbale d'argent, un couteau de table, et un trousseau suffisant.

Les livres de classe et les cahiers se paient séparément.

La pension, la demi-pension et l'externat se paient par trois mois et d'avance, soit en espèces, soit en billets négociables.

Les enfans sont traitées avec cette douceur qu'il convient d'employer [illegible] jeunes personnes et [illegible] garde bien de [illegible] jeunes esprits de terreurs vaines [illegible] réelles, [illegible] encore bien plus d'infliger la moindre punition corporelle.

Le succès toujours croissant de cet établissement, fondé tout récemment, et les progrès sensibles que les élèves ont déjà faits, dispensent d'entrer dans de plus grandes explications. 25 fév

CIRAGE CHIMIQUE FRANÇAIS DE M. LEONARD.

LE soussigné a l'honneur d'annoncer au public qu'il se propose de ne plus rester qu'un mois à la Nelle-Orléans.

Une des plus utiles découvertes qui aient été faites pour entretenir, polir et conserver toute espèce de cuir, tels que bottes, souliers et harnais, et qui mérite le plus d'attirer l'attention du public, est certainement le *Lustré Royal*. Les différentes compositions actuellement employées pour polir les harnais, bottes et souliers, ont long-temps été le sujet de plaintes, en raison du mélange de vitriol, esprit de vin et de vinaigre dans leur préparation. Le soussigné a été assez heureux pour découvrir un procédé qui remplacera toutes ces compositions de grand prix, et qui non seulement a la vertu de conserver le cuir, mais encore de lui donner le noir le plus brillant et sans la moitié de la peine. Son utilité est déjà connue en France, en Angleterre (ou M. L. en a fourni 5 ans la famille royale) en Allemagne et dans les Etats-Unis, il a été approuvé par les plus éminents professeurs de chimie, qui en font usage et pour lequel il a reçu environ 1000 certificats.

Pour prévenir toute contrefaçon, M. L. a l'intention de n'ouvrir aucun dépôt, mais tous ordres qui lui seront adressés avant le 25 mars prochain, encoignure des rues de la Levée et de l'Hôpital, No. 2, café de New-York, seront formellement exécutés.

G. LEONARD.

P. S. Une grosse boîte contenant une quantité suffisante de cirage pour bottes et souliers, pour une année $2, do. pour harnais d'une voiture $3. 25 fév—30

PARFUMERIE FRANÇAISE de qualité supérieure, bougies, et fruits à l'eau de vie, (ayant droit au drawback) à vendre par HARRISON, BROWN & CO. No. 17, rue Royale.

9 fév

CASSE—40 sacs Casse récemment reçus, et à vendre par MEDELICE THOMAS, No. 77, rue de la Levée.

9 fév

VIN D'OPORTO.—11 quarts de tonneaux de vin d'Oporto, de 1re. qualité; 40 caisses du même, rouge et blanc, à vendre par THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée, No. 41.

19 fév

CAFE—700 sacs café, en débarquement et à vendre par J. THAYER & CO. rue des Magasins, No. 29.

19 fév

VINAIGRE DE VIN BLANC ET FIL DE CARET.

LES soussignés viennent de recevoir par le navire Ballochan, de Bordeaux, et offrent à vendre, 20 barils de vinaigre blanc et 6 boucauts de fil de carets assortis. CARRIERE & BORDUZAT.

19 fév

SOULIERS ET BOTTINES.—60 malles de souliers de maroquin pour enfants, souliers et bottines pour femmes, souliers, bottines et escarpins pour hommes, pantoufles d'hommes et de femmes, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT, rue de la Vieille Levée.

19 fév

GENIEVRE américain, eau de vie américaine et espagnole.—400 barils de genièvre de Baltimore, qualité supérieure, fabrique de Campbell; 150 barils d'eau de vie américaine, 4me. qualité; 400 barriques d'eau de vie espagnole, en déchargement et à vendre par THOMSON & GRANT, rue de la Vieille-Levée, No. 14.

19 fév

CE QU'ON A JAMAIS VU DE PLUS HEUREUX, A LA NELLE.-ORLEANS!!!

2 9 56 GROS LOT DE $12,000 ET
3 9 57 GROS LOT DE $10,000

furent tous deux achetés à mon bureau de la loterie du Chemin Public, classe No. 22, et ont été payés. Pour preuve de ce fait je renvoye les incrédules au directeur.

Cela prouve deux choses: la première que Ayers est un homme heureux, la seconde qu'il paye à présentation les billets gagnants. Il y aura des tirages de loterie tous les mardis, mercredis, vendredis et samedis pendant la saison.

LES GROS LOTS SERONT DE
$20,000 $16,000 $12,000 $10,000

Billet $4, demi-billet $2, quart de billet $1; toujours en vente en abondance chez le fortuné AYERS, Vielle Levée, No. 40, près les Magazins Bleus.

N'oubliez pas le No. 40. 1 mars

THOMAS C. NICHOLLS, avocat, se chargera de recouvrements et autres affaires relatives à sa profession, dans la paroisse d'Iberville et dans celles du second district judiciaire, composées de St. Jacques, l'Ascension, l'Assomption, Lafourche Intérieure et Terrebonne.

On peut le trouver pendant la session de la législature de la chambre des représentans et à Donaldsonville le reste du temps. 6 mars

V. FORTIER & C. FORSTALL, ont formé une société, et continueront le même genre d'affaires, et au même domicile, sous la raison de *Fortier & Forstall.*

FORTIER,
FORSTALL,
rue Conti, No. 13.

6 mars—1m

CARTES SUR ROULEAUX.—Le soussigné offre en vente en gros et en détail des CARTES américaines, fortement coloriées, sur rouleaux.—Aussi, la Déclaration d'Indépendance magnifiquement montée. S. J. SYLVESTER, rue du Camp, No. 16

25 fév

[illegible] L'ENCAN.

PAR H. J. DOMINGON.

VENDREDI 5 avril, à midi, il sera vendu à la bourse, HUIT TERRAINS de valeur avec les améliorations qui sont dessus, situés dans le nouveau faubourg Marigny, faisant face au chemin à coulisses, ilet No. 64, conformément à un plan dressé par C. F. Zimpel, député voyer.

Le LOT No. 1, forme l'encoignure des rues Célestine et Champs Elysées, fait face au chemin à coulisses, où il a 31 pieds 11 pouces 5 lignes, sur une profondeur de 127 pieds 11 pouces sur la rue Célestine.

Le LOT No. 2, attenant au No. 1, a 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces.

Les LOTS Nos. 5, 6, 7 et 8, attenant l'un à l'autre, mesurant 31 pieds 11 pouces 5 lignes sur le chemin à coulisses et 127 pieds 10 pouces de profondeur; le lot No. 8 formant l'encoignure et ayant face sur le chemin à coulisses.

Le LOT No. 3, ayant 50 pieds de face sur le chemin à coulisses, sur une profondeur de 127 pieds 10 pouces, avec une grande bâtisse dessus de 40 pieds de face sur 45 de profondeur. Ladite maison est construite des meilleurs matériaux et dans le style le plus élégant, elle se compose d'un large portique et d'un vestibule, une galerie et 2 cabinets, une grande citerne joignant la maison et un beau puits en pierre dans la cour; une cuisine de 30 pieds sur 15—la cuisine est composée de deux appartemens, un pour la cuisine et l'autre pour chambre de domestique.

Le LOT No. 4, ayant 77 pieds 10 pouces 6 lignes, fait face au chemin à coulisses et a une profondeur de 127 pieds 10 pouces; il y a sur ledit lot une maison neuve de maître, de 36 pieds sur 45, elle est bâtie des meilleurs matériaux et fort élégamment,—elle consiste en une galerie sur le devant, un passage au milieu avec deux chambres de chaque côté et une grande salle à manger par derrière. Ladite maison est bâtie pour l'usage d'une famille nombreuse; il y a une grande citerne attenant à la maison, un beau puits en pierre, une cuisine de 30 pieds sur 12 divisée en trois appartemens, un pour cuisine, et les deux autres pour chambres de domestique; une écurie de 70 pieds sur 12, composée d'une remise et d'une étable; la devanture de la maison est pavée en coquilles. Cette propriété est assurée pour un an à partir du 17 novembre 1832; un plan des bâtisses ci-dessus désignées sera exposé à la bourse le jour de la vente.

Conditions:—Un et deux ans de crédit en billets endossés à satisfaction, avec hypothèque jusqu'au parfait paiement. Les actes de vente seront passés par [illegible] Caire, notaire public, aux frais des acquéreurs 18 mars—171

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi 30 du courant, à la Bourse de Hewlett, à midi, le nègre Caroy, âgé d'environ 23 ans, depuis 12 ans dans le pays, excellent pressier, parfaitement entendu au travail d'une imprimerie, bon charretier et domestique de maison, garanti des vices et maladies prévus par la loi. Conditions—6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement. 4 mars

PAR TRICOU & CANONGE.

EN vertu d'un ordre de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse de Jefferson, il sera vendu lundi le 1er avril prochain, à la Bourse Hewlett, à midi, la propriété suivante dépendante de la succession de feu Balthazar Duseau, savoir:

1o. UN LOT DE TERRE situé dans la ville de la Nelle.-Orléans, dans la rue Bourbon, entre Ursulines et Hôpital, ayant 34 pieds de face sur 90 de profondeur, avec les bâtisses qui sont dessus.

2o. DEUX TERRAINS situés au faubourg Lacourse, rue Tchoupitoulas ou rue de la Vieille Levée, dans l'ilet numéro 9, dont l'un fait partie d'un lot désigné sous le numéro 1, a 70 pieds de face et est d'une forme irrégulière, et l'autre est désigné par le No. 2, et a 60 pieds de face sur la rue Tchoupitoulas, et environ 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et cela parceque'il traverse un ilet conformément à un plan des faubourgs de la banlieue supérieure de la Nelle. Orléans, fait par Jacques Tanesse, voyer de la ville, et déposé au bureau de feu Michel de Armas, notaire public, par acte passé le 22 mai 1814, avec les bâtisses qui sont dessus.

3o. UN TERRAIN situé faubourg de l'Annonciation, entre les rues St. James et Dumarché, ilet No. 17, désigné par le No. 2, et ayant 60 pieds de face sur la rue des Religieuses, et 120 pieds de profondeur, selon le plan ci-dessus mentionné.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, les acheteurs devront donner des billets endossés à la satisfaction de l'exécuteur testamentaire, et portant hypothèque jusqu'à parfait paiement. Les actes de vente seront passés en l'étude de H. Pédesclaux, notaire public. 27 fév

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu au café de Hewlett, samedi, 23 mars, à midi, pour compte de la succession de feue Augustine Chabert.

UN TERRAIN situé dans le faubourg de l'Annonciation, ayant 60 pieds de face sur la rue Polymnie, et 125 pieds de profondeur, et désigné comme le lot 7, ilet 75.

Conditions: 1-4 comptant, le reste à 6, 12 et 18 mois en billets endossés à satisfaction et hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés en l'étude de Wm Christy, notaire public, aux frais de l'acquéreur.

22 fév

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le samedi, 20 avril prochain, à la Bourse de Hewlett, à midi, en vertu d'un ordre de la Cour de Preuves, dans et pour la paroisse d'Iberville, en date du 9 mars courant, les esclaves suivans dépendant de la succession de feu Dominique de Verbois:

DALILA, négresse borgne, âgée de 60 ans.
JUSTINE, négresse de 28 ans, domestique de maison et bonne couturière.
JOE, nègre âgé de 15 ans.
PAUL SMITH, nègre de 17 ans.
BILLY, nègre de 17 ans.
SUCKY, négresse de 55 ans, bonne blanchisseuse.
EDY, de 30 ans, bonne négresse de champ.
SILLY, négresse de 14 ans, bonne couturière.
JOHN, nègre de 22 ans, charretier.
HARRIS, nègre de 22 ans, charretier.
JUPITER, nègre de 23 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.
RANDALL, nègre de 25 ans, bon charretier.
MOSES, nègre de 22 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.
CHARLES, nègre de 26 ans, charretier, propre aux travaux d'une presse.
BOBOIS, nègre de 35 ans, scieur et laboureur, adonné à la boisson.
MARY, mulâtresse de 17 ans, bonne domestique de maison, bonne cuisinière et couturière.
ALINE, mulâtresse orpheline, âgée de 4 ans.
JUDITH, négresse de 23 ans, bonne cuisinière, avec son enfant, âgée de 4 mois.

Conditions: 6, 12 et 18 mois de crédit, en billets, par coupons, endossés à satisfaction et assurés par hypothèque spéciale jusqu'à parfait paiement.

Les actes de vente seront passés chez M. Joseph Cuvillier, not. pub., aux frais des acquéreurs. 13 mars.

PAR TRICOU & CANONGE.

IL sera vendu le jeudi, 21 mars, à la Bourse, à midi, un TERRAIN situé rue Dumaine entre Bourbon et Dauphine, mesurant 30 pieds de face sur 100 de profondeur, ensemble avec la maison principale, composée de deux chambres, trois cabinets et autres dépendances.

Conditions: moitié comptant, un quart à 4 mois et l'autre quart à 8 mois, en billets endossés à satisfaction et hypothèque jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente se passera chez H. Pédesclaux, not. pub., aux frais de l'acquéreur. 16 mars.

CHEVAL EPAVE.—A été amené à l'épave du 6e. district de la paroisse de Jefferson, un cheval bai âgé de 4 ans, taille de 14 mains et demie, longue queue, ayant des marques blanches sur le front. Si le dit cheval n'est pas réclamé avant le 27 mars courant il sera ce jour là vendu par le syndic au coin de la rue Jackson et du grand chemin du faubourg Lafayette suivant le réglement de police de la paroisse.

16 mars. H BROWN Synd. 6e. district.

EN débarquement du bateau à vapeur Farmer et à vendre par les soussignés:
50 demi barils Mess. Bœuf, pour famille,
27 barils Bœuf première qualité,
23 tierçons Jambons de Cincinnati, 1re. qualité,
25 barils haricots blanc, 100 barillets graisse,
6 do. Jambons de bœuf,
29 barillets beurre, 5 barils do.
15 do. concombres au vinaigre,
30 barils whiskey rectifié.

16 mars LOBRE & ORAIN.

DISSOLUTION DE SOCIETE.—La société de *Samuel P. Morgan & Co.* est dissoute, de consentement mutuel, à partir de ce jour, William H. Morgan est chargé de la liquidation des affaires de la société.

MARY MORGAN,
JOHN WALSH,
WM. H. MORGAN.

15 mars

MAIS EN EPIS.—400 barils Mais du pays, en épis, récemment reçus et à vendre par MEDELICE THOMAS, No. 77 rue de la Levée.

15 mars

LE soussigné connaissant un peu la plantation des cannes à sucre, désirerait un emploi sur une habitation; il s'emploiera comme gérant ou majordome; il connaît l'agriculture l'ayant vu pratiquer dès son enfance chez lui, ainsi que pour le jardin potager; il sait lire, et connaît l'arithmétique et l'algèbre, cette dernière jusqu'aux équations. Pour de plus amples informations, s'adresser chez Mr. Guillaume, restaurateur.

11 mars JACQUES GALTIER.

VINS, EAUX-DE-VIE, &c.—En débarquement des barques Zilia, de Bordeaux, et Cavalier, de Marseilles, à vendre par les soussignés:

30 pipes et demi-pipes eau-de-vie de 4ème preuve, marque de J. J. Dupuy & J. Braud; 115 barriques vin, diverses qualités; 200 caisses vin de Médoc; 700 do. vin blanc, [illegible] bouteilles et demi-bouteilles; 50 barils vinaigre de vin blanc; 2 barils fromage de Gruyère; 10 barils sardines confites. Par le Cavalier, de Marseille, 200 caisses vin de Muscat; 300 paniers huile d'olive, surfine; 10 balles [illegible] et 30 jarres amandes; 300 milliers bouchons &c.

2 mars P. E. & O. BORDE, rue Royale, No 118

VENTES PAR LE [illegible]

PAR ISAAC L. M'COY.

IL sera vendu vendredi, 5 avril prochain, la propriété de M. John M. Bach.

1o. Un terrain rue Tchoupitoulas, ayant 60 pieds de face sur la dite rue, sur 210 pieds 2 pouces de profondeur, avec toutes les bâtisses, se composant d'une maison d'habitation, neuve, construite en cypres et briques entre poteaux, contenant 4 grandes chambres, 2 cabinets, galerie et grenier; aussi un excellent écurie, bâti en cypres, pour 15 chevaux, avec un grenier pouvant contenir 400 balles de foin; cuisine, chambre de domestique, grenier pour 50 nègres, cuisine de nègres, maison à farine et voiture, et un bâtiment à 2 étages pour hopital (de cyprès) avec une grande chambre y attachée et pouvant contenir 3000 barils de mais: toutes ces constructions datent du mois de juin dernier. Le dit lot est situé à environ 150 pieds du magasin neuf de M. Cha. Byrnes. Il n'est pas nécessaire de parler hautement de cette propriété; les amateurs jugeront d'eux-mêmes. Elle est dans la partie la plus populeuse du faubourg d'en haut et jouit en même temps de tous les privilèges de la batture du faubourg Lacourse.

Conditions: un quart comptant, un quart à 6 mois, un quart à 12 mois et un quart à 18 mois, en billets endossés à satisfaction.

2o. Un terrain situé à l'encoignure des rues St. Jean Baptiste et de l'Orange, faubourg Lacourse, ayant 60 pieds sur la première et 120 pieds sur la seconde, il est situé dans le 3ème. Ilet, à partir de la rivière et une des meilleures encoignures de ce faubourg. Le terrain est élevé et des banquettes nouvelles y sont attachées, il joint la propriété de M. T. R. Hyde et est juste en face la propriété appartenant ci-devant à M. John Byrne, maintenant à M. Fitz Williams. Le dit lot est aussi vendu avec le privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois de crédit, en billets endossés à satisfaction.

3o. Un lot d'encoignure mesurant 60 pieds sur la rue Annonciation et 120 sur la rue Richard, faubourg Lacourse. Il y a sur le dit lot, une maison et une cuisine, il est situé dans le même ilet que la nouvelle maison de M. Booker et en face M. McNair; il est près de la rivière et jouit du privilège de la batture.

Conditions: un quart comptant, la balance à 6 et 12 mois en billets endossés à satisfaction.

4o. Un lot d'encoignure mesurant 27 pieds 4 pouces sur la rue Tchoupitoulas et 127 pieds 10 pouces sur la rue Louisa, il joint la propriété de M. D. Paulding, d'un côté et celle de M. Sloane, par derrière.

Conditions: l'acheteur se chargera du paiement de 3 billets, savoir: $1833,33 payable le 19 octobre 1833, $1833,33 le 16 février 1834, $1833,33 le 16 aout 1834, et la balance 2 ans après la date de la vente, en billet endossé à satisfaction.

5o. Un lot situé au faubourg Lacourse entre les rues du Camp et des Magasins, ayant 50 pieds de face rue Lacourse et 160 de profondeur, il est situé dans l'ilet où est la maison de M. John Green, et joint d'un côté la propriété [illegible], Purdon et de l'autre celle de G. Vance; [illegible] très-haut et bien situé pour une résidence particulière.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit en billets endossés à satisfaction.

6o. Un lot situé au faubourg Saulet, mesurant 35 pieds 3 pouces de face sur la rue Joséphine et 58 pieds 7 pouces de profondeur.

7o. Un lot attenant au No. 6, de la même dimension.

8o. Un lot formant l'encoignure des rues Joséphine et St. Thomas, il a 100 pieds sur la première et 29 pieds 4 pouces sur la seconde, il joint par derrière le lot No. 7.

9o. Un lot joignant le No. 8, mesurant 29 pieds 3 pouces sur la rue St. Thomas et 100 de profondeur, les lots sont bien situés et presque en face la propriété de M. Joseph Henderson, rue Tchoupitoulas, maintenant occupée par Isaac Baldwin et dans le voisinage de la presse à coton à vapeur de la Nouvelle-Orléans. Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction, la moitié payable le 1er. février 1834 et l'autre moitié le 1er. février 1835.

10. Un lot dans le faubourg Lafayette, ilet No. 17, entre les rues Jackson et Philippa, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue du Chêne et 120 de profondeur.

11. Un lot à l'encoignure des rues Philippa et du Chêne, ayant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue du Chêne, et 120 pieds sur la rue Philippa et joint le lot No. 10.

12. Un lot joignant le lot No. 11, mesurant 40 pieds de face sur la rue Philippa et 199 de profondeur.

13. Les mêmes dimensions que le lot No. 12 et y attenant, joint par derrière par la propriété de Buisson et autres.

14. Un lot mesurant 33 pieds 3 pouces de face sur la rue des Lauriers et 120 de profondeur, joignant par derrière le lot No. 13.

15. Joint les lots No. 13 et 14 à l'encoignure des rues Philippa et Lauriers, mesurant 33 pieds 3 pouces sur la rue Laurier et 120 pieds de profondeur. Les dits lots sont tous entourés d'une nouvelle palissade, sont dans un voisinage populeux et il y a différentes bâtisses qui s'élèvent sur le dit ilet, c'est le 5-me. à partir de la Levée.

Conditions: 1 et 2 ans de crédit, en billets endossés à satisfaction ou un quart payable comptant, sans demande d'endosseur.

16. Un lot No. 15, ilet No. 5, faubourg Livaudais, rue de Washington, sur laquelle il mesure 44 pieds 6 pouces de face 125 de profondeur, il joint sur le haut par derrière la propriété de J. B. Byrne, et de l'autre par celle de T. R. Hyde et E. Johns et Evans. Ce lot est dans le voisinage immédiat de l'endroit où le chemin à coulisse doit passer.

Conditions: 1 et 2 ans de credit, en billets endossés à satisfaction. Les plans des différents lots sera exposé à la Bourse, une semaine avant la vente. 18 mars.

PAR ISAAC L. M'COY.

MR. ED. GOTTSCHALK étant sur le point de quitter ce pays, fera vendre, lundi, 25 mars, à la bourse Hewlett, à midi, le reste de ses propriétés à des termes libéraux, et sans reserve, savoir:

MARGUERITE, âgée de 23 ans, avec ses enfans jumeaux.
LOUIS & LOUISE, âgés de 24 ans; elle est sans exception la meilleure domestique du pays, d'un excellent caractère, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, et un peu couturière.
VICTORINE, âgée 25 ans, bonne cuisinière, blanchisseuse et repasseuse, bon sujet.
HANNAH, âgée de 32 ans, excellent sujet, domestique de maison et gardienne d'enfant, domestique de confiance, avec son enfant.
CAROLINE, âgé de 13 ans, gardienne d'enfant.
HARRY, âgé de 8 ans—Betsy de 6.
ELI, âgé d'environ 40 ans, charpentier naval et calfat, maintenant loué à M. Salter, à $25 par mois.

Et Mercredi 27 mars, chez lui, rue du Rempart, No. 58 entre Bienville et Conti, à 10 heures, tout le Mobilier de sa maison, consistant en lits et accessoires, bureaux, soffas, buffets, horloges et vases, tables à jeu, table à manger avec six compartiments: de plus, une table ronde avec une pièce de marbre, des miroirs, toilettes, lavabos, chaises, un joli lustre anglais, des plaques, des verres, des tapis, &c. ferremens et ustensiles de cuisine.

Aussi—Une superbe [illegible] excellente harpe récemment importée de Paris, ayant [illegible] et ressorts de rechange, ainsi qu'une boite à compartimens pour mettre les cordes; cette harpe est nouve, et sera donnée à un prix modéré, pour du comptant.

Aussi, un joli piano vertical de manufacture allemande, d'occasion; 3 do neufs, un do neuf de manufacture anglaise: aussi, une collection de livres anglais, français, allemands et espagnoles: un joli cheval de selle avec la selle et la bride.

Conditions: au moment de la vente. 7 mars—3

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, il sera vendu, samedi, 30 du courant, à midi, à la Bourse, pour compte des héritiers de Joel Foster,—Nancy, 35 ans, blanchisseuse et repasseuse; Charlotte, 16 ans, gardienne d'enfans; Rachel, 30 ans, laboureur; Jacob, 44 ans, domestique et briquetier—tous acclimatés. Conditions—[illegible] 12 mois, en billets endossés à satisfaction, et hypothèque [illegible]. Les actes de vente en l'étude de W. Y. Lewis, notaire, aux frais des acquéreurs. 7 mars

PAR JACOB LEVY.

EN vertu d'un ordre de la Cour des Preuves, pour compte des héritiers de feu McDowell, décédé, [illegible] vendu samedi 13 avril au café Hewlett, à midi,

Une maison et Lot, situés rue St. Thomas, dans le faubourg Saulet, la maison a face sur la propriété [illegible] par J. Reynolds, et mesure 30 pieds sur 120 de p[illegible] mesure anglaise; la maison a deux étages, et [illegible]ques.

Conditions—L'acheteur se chargera du paiement de la moitié de trois billets, chacun de $500 à l'ordre de Green, et payable à 2, 3 et 4 ans, depuis le 26 [illegible] 1832, et pour la balance du prix d'achat [illegible]sés à satisfaction à 6, 12 et 18 mois, avec [illegible]ciale jusqu'à parfait paiement.

L'acte de vente sera passé devant W. [illegible] not. pub aux frais de l'acheteur. [illegible] mars

A VENDRE par THEODORE [illegible] & CO en débarquement du navire Zé[illegible] Bordeaux, les marchandises ci-après ayant droit au [illegible]

16 barriques vin vieux de Médoc, [illegible] St. Estèphe, St. Julien [illegible] Champagne; 400 do. huile; 16 [illegible] eau-de-vie [illegible] 17 quarts; 50 barils eau-de-vie [illegible] demi-barils vinaigre blanc, do. 25 tierçons; 12 [illegible] sardines à l'huile; 16 balles amandes; 31 caisses [illegible]; 3 futailles fil à voile; 15 balles couvertures [illegible], pour nègres; 10 caisses parfumeries; 1 caisse fleurs [illegible]; 3 caisses serrures; 1 caisses alepines; 1 caisse mouchoirs 3-4; 2 do. do. assortis; 1 do. mouchoirs [illegible] chemises batiste; 1 [illegible] balles chemises de toile; 1 [illegible] coutil gris; 1 caisse linge de table Damassé; 2 [illegible] gingams, do. 1 caisse; 1 balle linge de table de [illegible] 2 caisses bas de soie et gants de soie; 1 caisse [illegible] mouchoirs, shalls, et écharpes; 1 balles Cane[illegible] caisses mérinos, alepines et mouchoirs; 1 caisse [illegible]dre. 6 mars.

MONSIEUR [illegible] FREDERIC NOELL est prié de passer au Consulat de France, ou chez les soussignés, [illegible] quelque chose d'intéressant à lui communiquer. [illegible] NICOLET & CO, rue Royale.

6 mars

RECU par [illegible], du Havre de Grace, un superbe [illegible] pots-à-fleurs, qui avec son premier [illegible] article, de pendules et de joaillerie, reçu [illegible] Philadelphie, lui permet de fournir à ses [illegible] aussi bien qu'aucun autre établissement de [illegible], tant en qualité et élégance que pour le prix.

[illegible] 20 m cigarres de Campêche, de bonne qualité. LOUIS MUH

T. LA[illegible]
[illegible] encoignure des rues Bourbon et Douane.

[illegible] de recevoir par les derniers arrivages et offre à vendre les articles suivans à des prix modérés:
[illegible] douzaines langues seches de rennes de Russie.
[illegible] boites de sardines à l'huile de Nantes.
[illegible] jarres nouga de Marseille.
[illegible] fromages hollande de tête de maures.
[illegible] meules fromage de gruyère.
[illegible] bouteilles sirop de groseille framboisé.
12 demi-quarts jus de limon de la Havane.
2 barils confiture gouyave en boites.
300 bouteilles fraises, framboises et mures de [illegible].
1 barriques vin de Bordeaux, Château-Mouton 1822, [illegible] supérieur.
Vins en caisses de Bordeaux des excellens crus suivans:
[illegible] Lafitte.
[illegible] Rose.
do. Mouton
do. [illegible]
[illegible]
[illegible] Sauterne blanc
[illegible] des emballages [illegible].

18 mars.

DEMANDE D'UN ASSOCIE.

UNE pe[illegible] formant un établissement [illegible] visionnés [illegible] qui à une [illegible] se, désire [illegible] rait apporter [illegible]000 à [illegible] certib. [illegible] Pour [illegible] de détail [illegible] d'Agence d[illegible] St. [illegible] No. 16 [illegible] demandera [illegible] renseignemens [illegible] 13 mars.

VOITURES.

LE soussigné a reçu de New-York [illegible] Nashville [illegible] Cincinnati, 8 BAROUCHES légère pour un [illegible] chevaux, dont quelques unes ont les dessus perfectionnés, de la manufacture de MM. Brewster & Collins à Newhaven, Connecticut. Aussi, une voiture de la fabrique de M. Carter Newark. Il tient aussi un grand assortiment de voitures, barrouches, cabriolets, Phaetons, stanhopes, tilburys, stikeis, &c., le tout parfaitement confectionné [illegible] M. WALTON, [illegible] Douane, Nos 12 et 14

18 mars

8000 PIEDS [illegible] lattes, ou toises de toile [illegible] et 440 gallons [illegible] anglaise, en débarquement du brick Active [illegible] LINCOLN & GREEN.

13 mars

TRAITES sur Paris, [illegible] Havre, payable à Paris, à vue, 30 [illegible], constamment à vendre par F. PE[illegible] Toulouse, No. 59.

15 mars

LE soussigné a l'honneur d'inviter les personnes qui veulent acheter leurs billets chez lui, c'est un fait que plus de billets gagnants sont sortis de son bureau qu'aucun autre établissement du monde.

On y achète les billets de Banque, qui n'ont pas cours, les souverains et autres monnaies.

S. J. SYLVESTER.

En vente des Traites sur New-York, Baltimore, Pittsburg et Nashville, à courte vue de date.

S. J. Sylvester a [illegible] vente des cartes des Etats-Unis, magnifiquement montées sur rouleaux et à bon marché.

12 mars.

AVIS.—Les [illegible] ont formé une société sous la raison de P[illegible] & Frère, pour un magasin de souliers, situé encoignure des rues Bagatelle et Craps, où ils offrent à vendre en détail et par douzaines, un assortiment de souliers en tout genre tel que Bottes de différentes qualités, pour hommes et enfans; brodequins en peau et en prunelle pour femmes et enfans; do. en peau pour hommes; bottines en peau et en prunelle pour femme; souliers et escarpins pour hommes et enfans, do. du pays en prunelle pour femmes, do. [illegible] à talons et sans talons, petits souliers et brodequins [illegible] &c.

Ils sollicitent leurs amis et le public en général à visiter leurs marchandises.

PAUL-EMILE CROZAT,
EDOUARD CROZAT.

1 mars—1m

AVIS.—Un sellier trouverait de l'emploi en s'adressant immédiatement au No. 116, rue Bourbon.

12 mars—3

EN débarquement du brick Phœnix, 50 caisses sucre blanc, 1ère. qualité. F. H. PETITPAIN.

12 mars

LE soussigné offre à vendre, en débarquement du navire Undine [illegible], les articles suivans:

150 caisses chandelles [illegible], No. 5, Long.; 275 caisses Savon, No. 1, de [illegible]; 100 caisses Haceuys; 20 barils Maquereaux No. 1, 60 do. 3, 25 demi-barils do. No. 3.

F. H. PETITPAIN, Chartres et Toulouse.

8 mars

GRAINES DE JARDINAGE.

LES graines qu[illegible] ont été essayées par plusieurs habitants [illegible] et en différents essais ayant tout eu le résultat [illegible] faisant.

Le soussigné peut a[illegible] grande assurance, promettre aux personnes qui [illegible] s'adresser à lui, de ne leur livrer que des graines [illegible] de bonne qualité.

Il tient aussi pour les marchands [illegible] des assortiments très-convenables sous tous [illegible].

Rue Conti, No. 52, attenant à la b[illegible]

8 mars

AVIS.—La société existant [illegible] de *V. Fortier et O'Lauve*, ex[illegible] accord à partir du 1er. courant, [illegible] chargé de la liquidation de la société. [illegible] FORTIER, O. LAUVE.

6 mars—1m

ON a [illegible] au capital de la compagnie [illegible] de la Nouvelle-Orléans et Carrollton, seront reçues par les commissaires soussignés, à la [illegible], au coin des rues des Magasins et Gravier [illegible] mars prochain entre midi et 3 heures, et continueront [illegible] jusqu'à ce que mille actions soient souscrites.

J. LINTON.
SAM. LIVERMORE.
L. MILLAUDON.
LEVI PIERCE.
M. WHITE.

14 fév—30

L'ANACONDA.

LE BOA CONSTRICTEUR, ou grand serpent de Java, plus gros après l'Anaconda, et dont les habitudes sont tout-à-fait les mêmes, ne restera plus ouverte que peu de temps, au coin de la rue Jefferson et de la Levée, [illegible] est dans la rue Jefferson.

N. B. On donnera le meilleur prix pour toute espèce d'oiseaux, animaux et reptiles étrangers.

Heures de l'exposition, de 10 heures du matin jusqu'à 9 heures du soir—Prix d'entrée 25 cents, les enfans au-dessous de 12 ans paieront moitié prix. On ne fume pas dans la salle d'exposition. 23 janv.—1m

AVIS AUX HABITANS, AUX JARDINIERS
ET AUX AMATEURS DE FLEURS.

Les soussignés agens de WILLIAM PRINCE ET FILS, PROPRIETAIRES DU

Jardin botanique Linnéen
à Flushing, près de New-York.

ANNONCENT au public qu'ils recevront tous les ordres qui leur seront adressés par les personnes qui désireraient se procurer toute espèce de plantes, graines &a. &a.

Ces ordres seront exécutés avec la plus grande exactitude et dans le plus bref délai. S'adresser à DUCONGE [illegible] agents, r[illegible]

N. B. [illegible] gratis des Catalogues [illegible]

23 [illegible]

CATOLICON VEGETAL DE W. W. POTTER

SANS pareil pour la guérison des maladies scrofuleuses, des douleurs et enflures des os, rhumatismes syphilitiques; la faiblesse résultant de l'intempérance et de la dissipation, les ulcères invétérés, les taches sur la peau et le visage, les boutons et toutes maladies cutanées. Les demandes considérables qu'on nous a faites de cette médecine sans pareille, depuis 3 ans, et qui augmentent chaque jour, sont une preuve suffisante de sa supériorité pour la guérison des maladies ci-dessus. On vient d'en recevoir un nouvel envoie qui est en vente chez les agents.

DUCONGE & PEYCHAUD,
18 fév. rue de Chartres, No. 89.

ETAT DE LA LOUISIANE. [illegible]ferson—Cour des Preuves [illegible] Duseau [illegible] suivans [illegible] Baltazar [illegible]

1o. UNE HABITATION [illegible]

2o. [illegible] LUNDI [illegible] DIMANCHE [illegible] FRANÇOIS, [illegible] GARÇON [illegible] JACQUES [illegible] MACLOU [illegible] GABRIEL, [illegible] JOSEPH, de 26; [illegible] FRANÇOIS [illegible], de 45; VALENTIN [illegible] AUGUSTE, [illegible] JOHN [illegible] 22; PARIS, [illegible] 23; VALE[illegible] BASILE, de 23; [illegible] THELEMY, de 18; LA[illegible] JOHN, de 26; PE[illegible] 20; B.SAM, [illegible] SALOMON, [illegible] enfans nommés [illegible] 4 ans, MA[illegible] SERAPHINE, de 6 mois, ELEONORE [illegible] MARIE [illegible] avec ses enfans nommés COFFY [illegible] PHILIPPE, de 5; CELESTINE [illegible] 25 et ses enfans ROSE [illegible] VINCENT, de 4; SOPHIE, de 45; PRUDENCE [illegible] MARIANNE, de 45; TOINETTE [illegible] VICTORINE, de 15; SUZANNE [illegible] ANTOINE, de 7; GERTRUDE [illegible] son enfant nommé ——, d'un [illegible] HENRIETTE [illegible] et ses enfans nommés BARBE [illegible] HILAIRE [illegible] PAULINE, de 23 et ses enfans [illegible] JEANNETTE, de 7; VIRGINIE, de 3; JOSEPHINE, de 23 et son enfant FRANÇOIS de 4; CAROLINE, de 23 et son enfant ——— de 10 mois; MARIE-THERESE, de 19; MARIA de 19 et son enfant d'un an, AJOUA, de 50; ANTOINE, 36; JEAN-LOUIS, de 45; ALEXIS [illegible] ISIDORE [illegible] AZENOON, de 15; BASTIEN [illegible] NARCISSE de 16; POUPONNE [illegible] BEN [illegible] 4 et ANDERSON de 15 mois; CATICHE de 18; ARSENE, de 18.

3o. Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers.

Aussi—Trente ACTIONS de la Banque de la Louisiane, et dix ACTIONS de la Compagnie de Barataria et de La Fourche.

Les conditions de la vente sont: L'habitation payable dans 1, 2 et 3 ans de crédit.

Les esclaves à 1 et 2 ans.

Les animaux, outils aratoires, meubles meublant et autres effets mobiliers, pour toute somme n'excédant pas cent 100 piastres comptant, et pour toute somme excédant 100 piastres un an de crédit.

Pour l'habitation il sera fourni des billets endossés à satisfaction et payables le 1er. de mai des années 1834, 1835 et 1836, pour les esclaves des billets payables le 1er. de mai des années 1834 et 1835, portant hypothèque jusqu'à final paiement; et pour les effets mobiliers, audessus de la somme de 100 piastres en billets endossés à satisfaction et payables le 1er. mai, 1834.

Les personnes qui désireraient assister à la vente, trouveront un esquif prêt à les traverser.

Paroisse de Jefferson, le 19 février 1833.

20 fév—1o,3os (Signé) J. M. HARANG, juge.

COUR DES PREUVES dans et pour la ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans.—Lundi, 11 mars 1833.—Present l'hon. Chs. Maurian, juge.—*Succession de Marie Boutte Williams, décédée épouse de James Vance.*—Sur motion de John Macready, avocat de David Adams, curateur des héritiers absents de la défunte, et sur enregistrement du compte du dit curateur. Il est ordonné par la cour, que les créanciers de la dite succession, et tous ceux que cela peut concerner, aient à déduire sous dix jours à dater de la publication du présent ordre, les raisons pour lesquelles le dit compte ne serait point homologué et approuvé, et le dit curateur déchargé de ses fonctions et de toute responsabilité. Extrait des minutes.

12 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

COUR DES PREUVES.—Avis est par le présent donné aux créanciers de la succession de feu E. A[illegible]rac, et à toutes autres personnes que cela peut concerner, d'avoir à déduire sous dix jours, les raisons pour lesquelles le compte rendu par Jean Auguste Bordier, curateur de la dite succession, ne serait point approuvé et homologué. Par ordre de la cour.

14 mars W. F. C. DUPLESSIS, rég.

LE soussigné syndic de la faillite de Jackson Oliver, prévient tous ceux qui doivent à la dite faillite que M. Valmont Mathieu est seul chargé de faire les collections.

11 mars—3 NICHOLAS HOEY.

TOILES DE MAISON—400 yards 4-4, première qualité, convenables pour les marchés Mexicains; maintenant en déchargement du navire Undine de Boston, en vente chez LINCOLN & GREEN.

7 mars

17 BALLES de Mantus coton brun, 36 pouces, reçues par le Wm. Gray et Elvira, en vente chez HARRISON, BROWN & Co, rue Royale, No. 417.

6 mars

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Present l'honorable Juge Maurian. *Joshua Winters contre ses créanciers.*—La cession des biens du pétitionnaire ayant été acceptée par la cour, pour le bénéfice de ses créanciers, une réunion des créanciers du pétitionnaire, aura lieu chez Wm. Christy, notaire public, le 23 mars prochain, pour y délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et en même temps toutes procédure contre sa personne et ses biens seront suspendues. C. Roselius, avocat, est nommé pour représenter les créanciers absents.

Par ordre de la Cour.
18 fév F. BUISSON, Dép. Greffier.

COUR DE PAROISSE pour la paroisse et ville de la Nlle.-Orléans.—Présent l'honorable juge Chs. Maurian.—*Michel Maher, A. L. M. Damarin, Esteband & Courcell* contre *François McMannus, pour une livraison forcée.*—Un ordre de sequestre est émis contre la propriété de François McMannus, qui sera trouvée dans cette paroisse. Une réunion des créanciers du dit McMannus, au bureau de Hugues Pédesclaux, notaire public, samedi le 23 Mars prochain, pour nommer des syndics, pour prendre possession de la propriété, la séquestrer et pour administrer les biens de l'insolvable, en général pour le bénéfice de ses créanciers: Benjn. E. Elliott, est nommé pour représenter le dit Francis McMannus, absent, et en même temps, il est ordonné que toutes procédures contre la personne et les biens du dit Francis McMannus, seront suspendues.

Par ordre de la cour,
23 fév F. BUISSON, D. Greffier.

UN des employés de l'Abeille qui s'y occupe plus particulièrement des traductions françaises et anglaises, se chargera de [illegible] l'une ou l'autre langue, avec l'exactitude [illegible] le sujet exige, les bills, chartes, rapports [illegible] tous écrits légaux, politiques, commerciaux [illegible]. S'adresser au bureau de l'Abeille. 4 mars.

MAGASIN DE MARBRES DE CHEMINEE.
[illegible] No. 58.

LES soussignés reçoivent des manufactures de New York [illegible] constamment en vente un assortiment [illegible] de cheminée en marbre d'E[illegible] et des modèles les plus nouveaux, des [illegible] égyptiens, Italiens, Irlandais et Américains [illegible], tombes et pierres tumulaires [illegible] moulés simples; des façades de [illegible] et de limites; du platre de [illegible] et Romain; avec un assortiment [illegible] en bronze et simples, avec [illegible] et les plus à comode, avec [illegible] tout à des prix très modérés [illegible] pour écrire les inscriptions [illegible] les ouvrages ci-dessus.

JAMES KAIN.
JOHN STROUD.

[illegible] raison de société François & James Kain.

[illegible] RECOMPENSE [illegible]

UN [illegible]

JUS DE CITRON à vendre [illegible]

ACTIONS [illegible]

1[illegible] mars